

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00298

Numéro SIREN : 440 668 143

Nom ou dénomination : GROUPE JTI

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/025024

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/025024**
n°de gestion : **2002B00298**
n°SIREN : **440 668 143 RCS Lyon**

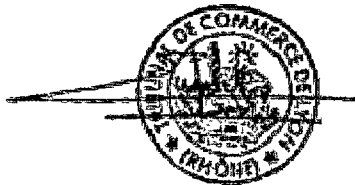
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GROUPE JTI - Société par actions simplifiée
16 avenue Joannès Masset 69009 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5088368

25064



COMPTES AU 31/12/2015


annexé
Comptable

Désignation de l'entreprise : GROUPE JTI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 11 21		
Adresse de l'entreprise 16 AVENUE JOANNES MASSET		69009 LYON 9EME ARRONDISSEMENT	Durée de l'exercice précédent * 11 21	
Numéro SIRET * 4 4 0 6 6 8 1 4 3 0 0 0 2 5			Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31 12 2015		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
		CX	CQ	
		AF	AG	175 953
		219 015	43 062	
		AH	AI	490 210
		490 210		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AJ	AK	
		AL	AM	
		AN	AO	
		AP	AQ	1 593 828
		1 593 828		
		AR	AS	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AT	AU	178 611
		233 223	54 612	
		AV	AW	
		AX	AY	
		CS	CT	
		CV	7 980 903	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BB	BC		
	BD	BE		
	BF	BG		
	BH	BI	20 787	
	20 787			
	TOTAL (II)	BJ	BK	354 564
10 537 966	10 183 403			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
		BV	BW	
	CRÉANCES	BX	BY	1 262
		1 637 099	1 635 837	
		BZ	CA	3 224 653
	DIVERS	CB	CC	
		CD	CE	
		CF	CG	2 334 333
Comptes de régularisation	CH	CI	88 868	
	88 868			
	CJ	CK	1 262	
	7 284 952	7 283 690		
	CW			
	CM			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CN	CO	17 822 918	
	17 822 918	17 467 093		
Renvois : (1) Dont droit au bail *		CP	20 787	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GROUPE JTI

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires	43 062	74 607
		Fonds commercial	490 210	490 210
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		2 724
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions	1 593 828	511 416
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles	54 612	62 089
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		13 800
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations	7 980 903	7 984 907
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	20 787	24 150
TOTAL (II)			10 183 403	9 163 902
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés	1 635 837	1 092 051
		Autres créances	3 224 653	2 857 392
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		2 334 333	3 917 786	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance		88 868	64 555
	TOTAL (III)		7 283 690	7 931 784
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		17 467 093	17 095 687

Désignation de l'entreprise **GROUPE JTI**Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 8 520 000 ..)	DA	8 520 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 887 543
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	127 351
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 618 269
	Report à nouveau	DH	482 288
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	550 448
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	16 185 899
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	35 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	182 836
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	275 638
	Dettes fiscales et sociales	DY	469 706
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	287 758
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	30 256
	TOTAL (IV)	EC	1 246 194
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	17 467 093
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 246 194
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GROUPE JTI

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	8 520 000	8 520 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 887 543	4 887 543
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	127 351	101 968
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves	1 618 269	1 618 269
	Report à nouveau	482 288	(36 508)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	550 448	544 180
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	16 185 899	15 635 451
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	35 000	25 000
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	35 000	25 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		2
	Emprunts et dettes financières divers	182 836	186 997
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 638	275 848
	Dettes fiscales et sociales	469 706	496 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 500
	Autres dettes	287 758	458 749
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	30 256	14 481
	TOTAL (IV)	1 246 194	1 435 235
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	17 467 093	17 095 687
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 246 194	1 435 235
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GROUPE JTI				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 928 782	FH		FI	2 928 782	
		FJ	2 928 782	FK		FL	2 928 782	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	497 509	
	Autres produits (1) (11)					FQ	46	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 426 337	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	115 747	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 082 022	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	59 316	
	Salaires et traitements *					FY	977 893	
	Charges sociales (10)					FZ	421 505	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	63 801
							GB	
							GC	1 262
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	4 367
	Autres charges (12)					GF	2 725 914	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	700 423	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK	150 250
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	60 576
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM	76 067
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN	
	Différences positives de change						GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	286 892
Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GR	230 720
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS	
	Différences négatives de change						GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	230 720
	Total des charges financières (VI)						GV	56 172
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GW	756 595
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : GROUPE JTI

			Exercice N	Exercice N -1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services	2 928 782	2 340 572	
	Chiffres d'affaires nets		2 928 782	2 340 572	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		497 509	529 064	
	Autres produits (1) (11)		46	370	
Total des produits d'exploitation (2) (I)		3 426 337	2 870 007		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		115 747	84 731	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		1 082 022	1 003 701	
	Impôts, taxes et versements assimilés		59 316	44 220	
	Salaires et traitements		977 893	840 934	
	Charges sociales (10)		421 505	353 288	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	63 801	72 349
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 262		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				
	Autres charges (12)		4 367	960	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		2 725 914	2 400 183		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			700 423	469 825	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		150 250	185 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		60 576	53 101	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		76 067		
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)		286 892	238 101		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			76 067	
	Intérêts et charges assimilées (6)		230 720	15	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)		230 720	76 082		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			56 172	162 019	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			756 595	631 843	

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts;

Designation de l'entreprise GROUPE JTI		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	28 535
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 535
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	748
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	90 070
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90 818
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(62 283)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	143 865
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 741 764
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 191 317
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	550 448
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { — Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	497 509
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC TITRE DE PARTICIPATION		80 070	
PRUD' HOMME		10 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES		748	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROUPE JTI

		Exercice N	Exercice N -1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 535	1 819 441
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	28 535	1 819 441
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	748	1 788 119
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	90 070	958
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	90 818	1 789 077
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(62 283)	30 364
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		143 865	118 027
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		3 741 764	4 927 549
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		3 191 317	4 383 368
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		550 448	544 180
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9) Dont transferts de charges	497 509	529 064
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

GROUPE JTI
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.520.000 Euros

Siège Social : 16 avenue Joannès Masset 69009 LYON
440 668 143 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2016**

Le 30 juin 2016 à 14 heures, au siège social, les associés de la société GROUPE JTI se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre à chaque associé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe TOURNIER, Président.

L'Assemblée désigne pour secrétaire : Monsieur Jean-Pascal TOURNIER, Directeur Général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions formant le capital. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les commissaires aux comptes (M. Bernard GAUDET et INTERAUDIT, représenté par M. Alexis NANQUETTE) sont présents.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires, législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapport du Président sur la gestion de la Société ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles

- L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président,
 - Affectation du résultat de l'exercice.
-

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Augmentation de capital réservée aux salariés (loi sur l'épargne salariale) ;

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion. Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 550.448 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée approuve purement et simplement les termes de ce rapport dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale approuve, convention par convention, les conventions conclues au cours de l'exercice :

1. Personnes concernées :

- Les filiales de GROUPE JTI représentées par Monsieur Philippe TOURNIER :
Happy Job TT, SPI Intérim, HORUS TT Intérim, BTI Intérim, MCM Mulhouse,
CLM Intérim, CROZET Intérim.

Objet : GROUPE JTI met à la disposition de ses filiales son système informatique et son service administratif, moyennant une redevance sur le chiffre d'affaires hors taxes.

Impact résultat : produit de 182.018 €.

2. Personnes concernées :

- Les filiales de GROUPE JTI représentées par Monsieur Philippe TOURNIER :

NORMAN 50 impact résultat 70.000 €.

TECHNIC MCM impact résultat 50.000 €

Objet : Prestations complémentaires à la mise à disposition de ses filiales son système informatique et son service administratif.

3. Personnes concernées :

- Les filiales du Groupe JTI représentées par Monsieur Philippe TOURNIER :

JOB INTERIM GUYANE impact résultat 175.000 €.

NIORT INTERIM impact résultat 100.000 €

REACTIF INTERIM impact résultat 90.000 €

NORMAN 76 impact résultat 70.000 €

HORUS INTERIM impact résultat 25.000 €

MANPRO INTERIM impact résultat 25.000 €

Objet : Rémunération mandat de Présidence.

Enfin, l'Assemblée Générale approuve en particulier la rémunération versée au Président (13.000 € bruts) au cours de l'exercice.

Cette résolution soumise à un vote auquel n'ont pris part que les associés non intéressés, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 550.448 €, de la façon suivante :

- A la réserve légale : 27.523 €
- le solde, soit : 522.925 €
au poste « Autres Réserves »,

L'Assemblée Générale prend acte, en application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail relatifs à l'actionnariat des salariés et de l'article L.225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce,

REJETTE la proposition du Président :

1) D'autoriser le Président, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservée aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce dès lors que la société aura mis en place un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou interentreprises (PEI) et/ou un Plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV) et que des salariés y ont adhéré.

2) De donner tous pouvoirs au Président pour fixer le prix de souscription (dans le cadre légal) ainsi que diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

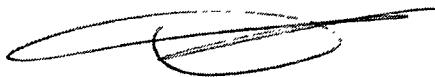
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

Philippe TOURNIER



Jean-Pascal TOURNIER



CABINET GAUDET

INTERAUDIT

GROUPE JTI S.A.S.

16, Avenue Joannès Masset

69009 LYON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Cabinet GAUDET
8, rue Ernest Gouin
78290 Croissy sur Seine

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

INTERAUDIT
20, rue de Cronstadt
75015 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de PARIS

GROUPE JTI

Société par Action Simplifiée capital de 8.520.000 €

Siège social : 16, Avenue Joannès Masset

69009 LYON

N° SIRET : 330 548 058 000 25 - Code NAF 6202A

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Aux associés,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE JTI, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2) Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur l'adéquation avec la réglementation des principes comptables utilisés, sur l'aspect raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et en particulier sur le traitement juridique et comptable des prestations intragroupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

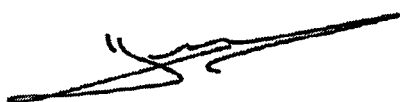
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Croissy sur Seine et Paris, le 20 juin 2016

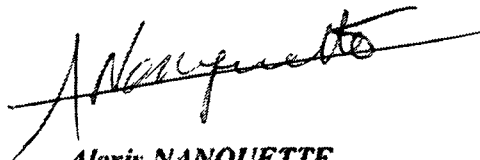
Les Commissaires aux comptes

Cabinet GAUDET



Bernard GAUDET

INTERAUDIT



Alexis NANQUETTE

Cabinet GAUDET
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles
8, rue Ernest Gouin
78290 Croissy sur Seine

INTERAUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS
20, rue de Cronstadt
75015 PARIS

GROUPE JTI

16, Avenue Joannès Masset
69009 LYON

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

GROUPE JTI

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.520.000 euros

Siège social : 16, Avenue Joannès Masset
69009 LYON

N° SIRET : 330 548 058 000 25 - Code NAF : 6202A

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aux Associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, Nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de vos statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons été avisés des conventions visées à l'article L 227.10 du Code de Commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice.

Conventions conclues au cours de l'exercice :

Personnes concernées :

- Les filiales du Groupe JTI représentées par Monsieur Philippe TOURNIER :
Happy Job TT, SPI Intérim, HORUS TT Intérim, BTI Intérim, MCM Mulhouse,
CLM Intérim, CROZET Intérim.

Objet : Votre société met à la disposition de ses filiales son système informatique et son service administratif, moyennant une redevance sur leur chiffre d'affaires hors taxes.

Impact résultat : produit de 182.018 €.

Personnes concernées :

- Les filiales du Groupe JTI représentées par Monsieur Philippe TOURNIER :
NORMAN 50 impact résultat 70.000 €.
TECHNIC MCM impact résultat 50.000 €

Objet : Prestations complémentaires à la mise à disposition de ses filiales son système informatique et son service administratif.

Personnes concernées :

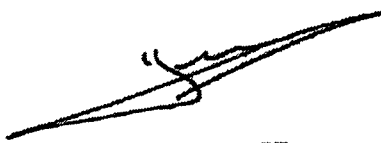
- Les filiales du Groupe JTI représentées par Monsieur Philippe TOURNIER :
JOB INTERIM GUYANE impact résultat 175.000 €.
NIORT INTERIM impact résultat 100.000 €
REACTIF INTERIM impact résultat 90.000 €
NORMAN 76 impact résultat 70.000 €
HORUS INTERIM impact résultat 25.000 €
MANPRO INTERIM impact résultat 25.000 €

Objet : Rémunération mandat de Présidence.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'a été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Croissy sur seine et Paris, le 20 juin 2016

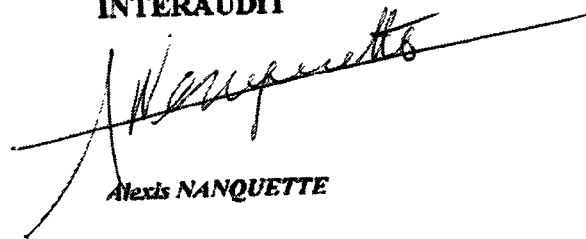
Cabinet GAUDET



Bernard GAUDET

Les Commissaires aux comptes

INTERAUDIT



Alexis NANQUETTE